Taux de l'AFPC-Repas et indemnités - date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2022 **8.1**

1. Voyages au Canada	$ Canadien (taxes incluses)			
1.1 Indemnité mixte de repas et faux frais	**Canada & É.-U. (sauf Alaska)**	**Yukon& Alaska**	**T.N-O**	**Nunavut**
– commercial – particulier/gouv./institutionnel	115,75	123,25	138,00	171,85
1.2 Indemnité de repas				
– petit-déjeuner – déjeuner – dîner	21,90 22,15 54,40	23,20 21,30 61,45	25,10 30,45 65,15	28,35 34,45 91,75
1.3 Indemnité de faux frais				
– logement commercial – particulier/institutionnel	17,30	17,30	17,30	17,30
2. Voyages d'affaires aux États-Unis				
Les taux applicables aux repas pris aux É.-U. sont identiques à ceux des repas pris au Canada, mais ils sont versés en devises américaines.				
Indemnité pour logement non-commercial	50,00	50,00	50,00	50,00

Taux de kilométrage

Les taux de kilométrage pour l'utilisation officielle autorisée d'une voiture particulière dans la zone d'affection ou hors de celle-ci pendant l'année civile sont les suivants :

	Taux remboursés par l'employeur (taxes incluses) **Cents/km (taxes incluses)**
Alberta	53,0
Colombie-Britannique	56,5
Île-du-Prince-Édouard	56,0
Manitoba	54,0
Nouveau Brunswick	57,0
Nouvelle-Écosse	57,5
Nunavut	58,0
Ontario Québec	60,0 58,0
Saskatchewan	53,0
Terre-Neuve et Labrador	60,5
Territoire du Nord-Ouest	64,5
Yukon	63,0

Remarques:

- Les taux sont toujours versés en devises canadiennes.
- Lorsqu'un voyageur utilise un véhicule particulier immatriculé au Canada en service commandé dans plus d'une province ou aux États-Unis, le taux par kilomètre payable est celui qui s'applique dans la province ou le territoire d'immatriculation du véhicule.
- Les taux par kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule particulier à la demande du voyageur (taux inférieurs) ne s'appliquent plus à la Directive sur les voyages de l'AFPC sauf pour la Directive sur les postes isolés et la Directive sur la réinstallation.
  (consultez : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/b_f.pdf)

NOTA : Ces tarifs sont conformes aux tarifs du CNM.